

**REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-huit, le dix neuf décembre à vingt heures trente, à la salle polyvalente de Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de VAL EN VIGNES.

Présents : MM. et Mmes Isabelle AZARIAS, Jean-luc BARDET, Jacky BRETIGNY, Eliane CHATAIGNIER, Nadine DECESVRE, Michel DUCLOU, Luc-Jean DUGAS, Claude FERJOU, Fernand FROUIN, Jean GIRET, Christelle GRANDJEAN, Dominique GRIVAULT, Frédéric GRIVAULT, Dorothée GUENEAU MELIS, Christophe GUILLOT, Emmanuelle HEMARD, Audrey HERVE, Cécile MERCERON, Guyleine PAIRAULT, Charles POIRIER, Jean-Yves RETAILLEAU, Stéphanie ROUSSIERE, Laurent TOCREAU, Yannick VERGNAULT.

Absentes avec procuration : M et Mmes Yvette CLOCHARD, Marie-Laurence LUMINEAU-VOLERIT.

Absent excusé : /

Absents : MM. et Mme Elodie BASBAYON, Nelly BERTHELOTEAU, Pascale BOURRY, Xavier BRICAULT, Françoise CORNU, Azeline FALOURD, Pascal GABILY, Patrick GIREAUD, Vanessa GIRET, Anthony GOURDON, Roger GOURDON, Dominique JOLLY, Aurélie MOUTIN, Sébastien POUPIN.

Secrétaire : M. Jacky BRETIGNY

Secrétaire auxiliaire : Nicole Renaudeau (ne participe pas aux délibérations - art. L.2121-15 du CGCT).

Membres en exercice : 40
Membres présents : 24
Votants : 26

Objet de la délibération :

2018.12.19

1)AD'AP ERP 1^{ère} TRANCHE : SALLE DES FÊTES DE MASSAIS ET SA SALLE ANNEXE « RÉSULTAT CONSULTATION MARCHÉ TRAVAUX »

Vu la décision du conseil municipal du 11 octobre 2017, choisissant le bureau d'études Yohann Berge pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvres au prix de 23 130 € H.T.,

Vu la décision du conseil municipal du 17 octobre 2018, décidant de transférer le marché de maîtrise d'œuvre à la SARL Agence m² à compter du 1^{er} juillet 2018,

Vu la consultation publiée le 23/11/2018 2018, pour une remise des offres le 10/12/2018,

Vu l'ouverture des plis le 10/12/2018, en présence de M. Pierre-François Pagniez de la SARL Agence M², des maires et référents de la commission bâtiments communaux.

Vu la nouvelle consultation pour les lots 8 et 9, pour lesquels aucune entreprise n'a répondu,

Vu la réception d'une offre pour ces 2 lots,

Le conseil municipal

- Après avoir pris connaissance du résultat des offres, **décide de retenir** :

TABLEAU RECAPITULATIF			
LOTS :	ENTREPRISES	Euro H,T,	Euro TTC
Lot : 1 DEMOLITION / INSTAL. - MAÇONNERIE/ GOS OEUVRE	LES BATISSEURS THOUARSAIS LOUZY 79	26 641.79	31 970.15
Lot : 2 TERRASSEMENT/ASSAINISSEMENT	JUSTEAU TERRASSEMENT LOURESSE-ROCHEMEUNIER 49	9 135.00	10 962.00

Lot : 3 CHARPENTE	PILLET-GINGREAU SARL ALLONNES 79	2 255.00	2 706.00
Lot : 4 COUVERTURE	PILLET-GINGREAU SARL ALLONNES 79	1 625.00	1 950.00
Lot : 5 MENUISERIES EXTER. & INTER.	PILLET-GINGREAU SARL ALLONNES 79	10 215.46	12 258.55
Lot : 6 PLAQUIST-CARREL-FAIENCE	GUERET SARL ST-JEAN DE THOUARS 79	17 819.86	21 383.83
Lot : 7 PEINTURE ET FINITION	SOLS ET PEINTURES SAS SURGERES 17	2 507.08	3 008.50
Lot : 8 SANITAIRE – VENTILATION	MEUNIER GC STE-VERGE	10 187.15	12 224.58
Lot : 9 ELECTRICITÉ	MEUNIER GC STE-VERGE	5 474.89	6 569.87

Pour réaliser les travaux AD'AP ERP 1^{ère} tranche pour la salle des fêtes de Massais et sa salle annexe au prix de **85 861.23 € HT (103 033.48 € TTC)**.

- **Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés.**

2018.12.19

2) PÉRISCOLAIRE CERSAY - DIAGNOSTIC & MAITRISE D'ŒUVRE « CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDE »

*Vu la consultation lancée le 15 novembre 2018, pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvre,
Vu la date de remise des offres fixée au mercredi 5 décembre 2018 à 12h.*

Le cahier des charges de cette mission concerne la maîtrise d'œuvre pour un programme de travaux visant à :

- La réduction de la consommation d'énergie,
- L'amélioration du confort thermique,
- La rénovation de l'aménagement intérieur

Vu la réunion du 10/12/2018 avec les maires et les adjoints référents de la commission des bâtiments comparant les 2 offres reçues (R&C et SARL Agence M²),

Vu l'analyse et l'avis technique de Madame Delphine PAGE, directrice CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres sur ces deux propositions,

Vu les rencontres de négociation entretenues avec les maires et référents bâtiments et chacun des candidats,

Considérant que depuis le 1^{er} octobre 2018, la dématérialisation des marchés publics supérieurs à 25 000 € HT est obligatoire,

Considérant que c'est l'étude de faisabilité qui va définir l'estimation du projet, que le montant de la maîtrise d'œuvre se calcule en pourcentage et qu'il peut selon l'évaluation atteindre la limite de 25 000.00 €,

Considérant que nous avons besoin de réaliser une étude de diagnostic et de faisabilité pour mieux définir la dimension du projet et son enveloppe financière, avant de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre,

Le conseil municipal estime qu'il est nécessaire d'annuler la procédure en cours.

2018.12.19

3) PÉRISCOLAIRE CERSAY - DIAGNOSTIC «DEMANDE DE SUBVENTION CAP 79»

Sans objet.

Pour copie conforme
Val en Vignes, le 20 décembre 2018
Le Maire, Jean GIRET